

*Protestantisme et protestants
du Pays de Caux
au XIX^e siècle*



26 28 MAY MDLIX Premier Synode National des Eglises Réformées de France

Philippe MANNEVILLE

=====

CONFERENCE DONNEE LORS DU BICENTENAIRE DU TEMPLE

30 NOVEMBRE 1997

BOLBEC

=====

Publié avec l'aimable autorisation de l'auteur

Pour rester dans le thème central de cette journée, j'ai choisi de dresser un panorama du protestantisme et des protestants du Pays de Caux au XIX^e siècle dont Bolbec est un des centres principaux et de montrer que cette église avait à bien des égards des particularismes dont la première illustration était la construction même de son temple. Pour ce propos j'ai utilisé la littérature disponible et quelques études que j'ai eu l'occasion de faire en diverses occasions.

Ce qu'il faut remarquer tout d'abord, c'est la permanence de l'importance de Bolbec et de sa région dans l'implantation du protestantisme dans le Pays de Caux, ce qui n'est pas le cas – et loin de là – partout. On sait que la Normandie fut atteinte par les « idées nouvelles » très tôt. Si l'on s'en tient aux dates de création des églises, on en trouve huit pour la Pointe du Pays de Caux entre 1555 (Montivilliers) et 1561, ce qui représente une très forte concentration et dans le temps et dans l'espace. La création de celle de Bolbec (au Mont Criquet) se situe aux environs de 1560. Ce

protestantisme cauchois peut se caractériser par quelques traits qui le distinguent de celui, par exemple, de la Basse-Normandie : il est groupé autour de quelques pôles dont Dieppe-Luneray et Bolbec et cela lui a permis – comme dans le Bocage pour la Basse-Normandie – de subsister après la Révocation, une certaine vie commune permettant davantage de « tenir ». Il constitue également, selon Henri Hauser, une exception dont l'explication nous échappe, dans la mesure où ailleurs les paysans ont été en général peu ouverts aux « idées nouvelles ». Ce protestantisme n'est également pas directement rattaché aux seigneurs locaux (comme dans le Cotentin). Après les guerres de religion il s'était réorganisé plus rapidement qu'ailleurs, de sorte qu'en application de l'Edit de Nantes, on trouva surtout en Haute-Normandie des cultes de possession et non des cultes de fiefs rattachés aux seigneurs, comme ce fut le cas dans le reste de la province. Ce sera également la raison pour laquelle les communautés cauchoises, après la

révocation de l'édit, se maintinrent davantage.



L'ancien temple de LINTOT

En effet, face à la révocation, trois attitudes étaient possibles : quitter le territoire national bien que l'édit de révocation l'interdise. Il y eut cependant des départs et suffisamment de l'église de Bolbec pour que se crée à Londres en 1708 une *Society of Lintot*, société de secours mutuels d'abord destinée aux réfugiés de cette église et à leurs descendants puis ouverte à tous les descendants de huguenots et qui fut dissoute en 1954. Cette attitude qui fut celle de Dumont de Bostaquet – bien connue grâce à ses mémoires – aurait signé la mort du protestantisme français si tous

avaient suivi cet exemple. En effet, bien peu revinrent en France après la Révolution. Les descendants de Dumont de Bostaquet qui l'avaient suivi ou qui étaient nés en exil y demeurèrent ; parmi ceux qui revinrent, il faut citer les De Conink partis au Danemark et dont on retrouve des descendants au Havre dès le XIX^e siècle. Comme seconde attitude il y avait la conversion au catholicisme : une centaine sont enregistrées en 1685 pour l'église de Lintot ; et presque partout, plus ou moins rapidement, la menace du logement de dragons entraîna de nombreuses signatures, plus ou moins sincères, mais certaines de ces conversions même de façade finirent par faire de leurs auteurs des catholiques – peut être bien tièdes – mais détachés complètement du protestantisme. Enfin, troisième attitude : rester et résister plus ou moins ouvertement. Ce sont ceux-là qui, se constituant en églises du Désert, permirent de maintenir la flamme.

Et là, on observe une différence entre les églises rurales

qui se maintinrent, tandis que celles des villes chutèrent dangereusement (Dieppe passe de 12 000 à moins de 1 000 protestants à la fin du XIX^e siècle). Sans doute était-il plus difficile de se réunir dans les villes, et la bourgeoisie d'affaires qui constituait l'élément moteur de ces églises urbaines et entendait continuer à commercer, ou avait fait acte de catholicité ou refusait la réorganisation des églises du Désert ne s'y ralliant que tardivement : 1770 à Rouen, 1777 à Caen, tandis que l'on attendait 1796 au Havre, encore sous une forme bien particulière puisqu'il s'agissait de l'application de l'édit du roi du 19 janvier accordant aux étrangers au royaume la liberté de leurs usages, dont le culte non catholique. On vit alors la création – il est vrai officielle, ouvertement, contrairement aux autres villes – d'une église luthérienne au Havre à laquelle se rattachèrent bien vite les quelques régnicoles (*habitants du lieu, nldr*) demeurés protestants. Je reviendrai sur le rôle des étrangers et sur la place de l'église protestante du Havre.

Cette réorganisation clandestine des églises, avec leurs conseils, leurs anciens et leurs ministres (souvent itinérants) prit de plus en plus de force et au fur et à mesure que l'on avançait dans le XVIII^e siècle, se fit de plus en plus au grand jour, non sans quelques retours de bâtons de la part de certains curés et des autorités. On le vit particulièrement dès que fut accordé l'édit de 1787, accordant un état-civil laïc aux protestants. Même si l'édit n'accordait aucune reconnaissance ni aucune liberté religieuse et d'exercice du culte – contrairement à ce que l'on entend et lit encore trop souvent –, les communautés les plus fortes se crurent autorisées à pratiquer ouvertement.



Le temple de Bolbec
avant percement de la rue Coty

Bolbec figure parmi celles-ci ; tandis que même sous le régime de l'édit de Nantes, le culte réformé ne s'était pas exercé intramuros – mais au Mont Criquet et à Lintot -, c'est dans la ville même que furent aménagées des maisons de prière. C'est en ville, et non loin de l'église catholique, que les protestants bolbécais décident en 1792 de construire un temple « où la société se réunisse enfin toute entière et où le service divin soit célébré d'une manière tout à la fois plus commode et plus décente ». Il est vrai que la communauté protestante y était forte. Peu après l'incendie de la ville survenu en 1765, Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, écrivait à M. de Crosne l'intendant pour lui recommander la reconstruction de l'église de Bolbec « plus importante dans cet endroit que tout autre [édifice], attendu le grand nombre de calvinistes », ceci donc 80 ans après la Révocation. Dans une lettre du 23 décembre 1800, le conseil municipal demandait le transfert du cimetière communal situé auprès de l'église, au centre de la ville, dans un lieu humide et peu propice considéré comme insalubre et vé-

ritable foyer d'épidémie, mais on invoquait aussi une autre raison : « les protestants qui n'étaient point inhumés avant la révolution dans ce cimetière qui ne contient que 29 ares (et dont le nombre est au moins d'un tiers de la population) le sont maintenant ». Ils représentaient donc encore le tiers de la population (évaluée alors à 1 200 / 1 500 habitants). On comprend mieux le désir des protestants bolbécais de se doter d'un temple d'une contenance de 500 places.

Une démarche semblable se passe à l'ouest du Pays de Caux, à Montivilliers, mais les circonstances ne sont pas les mêmes. Une communauté, que l'on ne peut évaluer, s'y était maintenue, dont le lieu de culte, sous le régime de l'édit de Nantes, se trouvait à Bévilliers, donc à une certaine distance (3 à 4 kilomètres), car l'abbesse était seigneur de la ville. En 1788, selon certains, en 1791 seulement selon d'autres, c'est à l'initiative d'un protestant – et non de la communauté – qu'un temple est édifié. C'est d'ailleurs le même architecte qui construit les deux édifices – M. Fouache. Ses

dimensions montrent que la communauté est moins importante, mais tout aussi vivante. Mais il est construit hors les murs, à l'écart de la ville, sans toutefois en être très éloigné. Ces deux temples sont les seuls en Normandie à avoir été construits avant la réorganisation officielle des églises en 1802, et construits pour être des temples, donc des édifices fonctionnels, et non des appropriations d'édifices construits pour un tout autre usage. Cela mérite d'être souligné. Mais pour l'un comme pour l'autre, à cause des événements, la dédicace n'interviendra pas tout de suite, et il faudra attendre que la Terreur soit passée : Noël 1797 pour Bolbec, 1804 pour Montivilliers.



Le temple de Montivilliers

Les Articles Organiques, accordés en 1802 par le Premier consul, s'ils proclament le catholicisme religion de la majorité des Français, reconnaissent l'église réformée et l'église luthérienne comme cultes à part entière dont le fonctionnement est pris par l'Etat suivant des modalités définies. Pendant un siècle et jusqu'à la Loi de séparation des églises et de l'Etat survenue en 1905, l'église réformée va vivre sous ce régime qu'elle n'avait jamais connu et qui, en quelque sorte, était contraire à son originalité et à sa vocation. En effet, depuis la Réforme du XVI^e siècle partout fut appliqué le principe *cujus regio ejus religio* – chaque pays pratique la religion de son souverain. Mais en France, l'édit de Nantes reconnaît l'existence des protestants à côté du catholicisme, religion de l'Etat, situation unique et qui permit à l'église réformée de France d'être libre de toute contrainte théologique ou ecclésiastique imposée par le pouvoir, se gouvernant selon le régime presbytérien-synodal intégral. Cette organisation qui s'était reconstituée autant que faire se pouvait pendant la période du désert était finie. Ce fut cependant

un siècle faste pour l'église réformée et cela se vérifie en Normandie, particulièrement dans le Pays de Caux.

Le Pays de Caux partait avec un acquis, celui que nous venons d'esquisser en rappelant ce qu'était à la veille de ce régime nouveau le protestantisme à Bolbec et dans ses environs ainsi que dans quelques parties du Pays de Caux (Montivilliers). La loi du 8 avril 1802, plus connue sous le nom d'Articles organiques (et souvent appelée à tort « concordat », lequel ne concerne que l'église catholique) créait des églises consistoriales regroupant chacune au moins 6 000 protestants. N'en furent donc dotées que les départements où le nombre des protestants était relativement important ; quand ce fut le cas, il y eut des regroupements de communautés pour atteindre ce chiffre. Dans le département alors de la Seine Inférieure, il n'y eut d'abord qu'une seule église consistoriale et son chef-lieu était à Bolbec, mais bien vite une deuxième fut créée dite d'abord de Blossville-Bonsecours (eu égard à la présence de l'archevêque à

Rouen dont on voulait prévenir la susceptibilité !), puis de Rouen, desservant les protestants de Rouen (6 communes), de Dieppe (2 communes) et de Luneray (10 communes), tandis que celle de Bolbec desservait 58 communes de l'Ouest du Pays de Caux, reconnaissant ainsi cette église et cette ville comme le centre des protestants de cette partie du département.

Il est difficile d'estimer les populations protestantes, les sources sont peu nombreuses et difficiles à concilier, car tantôt l'on trouve des chiffres par église consistoriale et parfois pour leurs sections, tantôt par arrondissement, tantôt par justice de paix ! Quoiqu'il en soit, vers 1825, l'église consistoriale de Rouen compterait environ 4 500 membres et celle de Bolbec 5 500. Un état de 1832, nous donne les chiffres par sections : pour la consistoriale de Rouen, nous avons trois sections : Rouen 2 191, Dieppe 294 et Luneray 2 063. Pour celle de Bolbec, quatre sections : Bolbec 2 253, Saint Antoine la Forêt 1 567, Montivilliers 854 et Le Havre 769. Ce sont des ordres de grandeur

qui permettent cependant de voir comment se fait la répartition. La faiblesse de Dieppe frappe, de même que pour Le Havre. Par contre si l'on réunit les sections de Bolbec et de Saint Antoine on y trouve, avec 3 820 protestants, soit 38,2 % du département, un important centre. Les 2 253 protestants de la section de Bolbec se répartissent dans 15 communes où Bolbec domine largement avec 1 658 protestants (73,6%), viennent ensuite Gruchet le Valasse (195), Saint Eustache la Forêt (72), Saint Jean de la Neuville (69), Beuzeville la Grenier (43), Nointot (4), Mirville (37), Raffetot (32), Parc d'Anxtot et Lanquetot (29 chacun), Rouville (13), Saint Gilles de la Neuville (11), Vattetot sous Beaumont et Yébleron (9 chacun).

On observera – et on ne peut le faire que pour cette commune – l'importante augmentation de la population protestante de Bolbec, puisqu'elle était estimée à 500 en 1800 ; elle a donc plus que triplé en une trentaine d'années. Il est vrai que la population totale de la ville a elle-même fortement progressé car « la prospérité du com-

merce s'est accrue d'une manière extraordinaire et a attiré un nombre considérable d'étrangers », comme le dit un document de 1806.

L'industrialisation de la vallée du Commerce au cours du XIX^e siècle va en effet - nous y reviendrons – avoir des conséquences sur l'évolution de sa population et par voie de conséquence sur la population protestante. Charles Marc Bost s'est livré à des calculs en appliquant des coefficients retenus pour la France et en s'appuyant sur différentes hypothèses, pour tenter d'expliquer l'importante baisse de la population protestante qui intervint ensuite, puisqu'il l'estime seulement à 900 au début du XX^e siècle. La « dilution » par suite d'apports importants de catholiques n'explique pas tout ; pour lui, ce sont les mariages mixtes qui sont capables « en cent ans [de faire] disparaître une minorité ». Cette chute entre le milieu et la fin du siècle se retrouve quand on étudie le registre électoral¹ de l'église de

¹ Philippe MANNEVILLE, « Les protestants de Bolbec dans la deuxième moitié du XIX^e siècle », dans *Au pays des Caëtès*, nouvelle série, n°9 – déc 1985 - , p.13

Bolbec bien qu'il ne s'agisse que des hommes et que de ceux qui ont demandé leur inscription. Ces réserves faites, on constate qu'entre 1852 et 1900 le nombre des électeurs passe de 245 à 100.

Ce même registre nous permet de mieux cerner la sociologie du corps électoral protestant : on constate la prépondérance des classes aisées, toujours supérieures à 43%, mais aussi la place importante du prolétariat, jamais inférieure à 32% et qui a tendance au début du XX^e siècle à augmenter ; et entre les deux, commerçants et petits cadres dont l'importance va en diminuant. Si l'on compare ces résultats à la population masculine de la ville, ce qui est possible pour l'année 1880, on trouve d'importantes disparités : pour les commerçants, professions libérales et petits cadres, la population est à peu près la même : 16,22% pour Bolbec, 16,93% pour les protestants ; si l'industrie – industriels, ouvrier, journaliers et manœuvres – représente 74,55% de la population, elle ne compte que 43,55% de protestants ; par contre, aux 23,39% de rentiers protestants ne correspondent que

3,48% de la population et aux 16,13% d'agriculteurs seulement 5,35% de la population, mais là il faut savoir que les électeurs, même s'ils sont en grande partie de Bolbec même, appartiennent aussi aux communes qui composent cette église réformée, communes surtout rurales. Les protestants bolbécais constituent une société à part qui n'est pas représentative de la population et qui se caractérise par une prépondérance des classes aisées, ce qui a, bien sûr, une incidence sur leur rôle et leur place dans la communauté urbaine ou villageoise.

Lorsqu'en 1849, les protestants de Saint Antoine la Forêt réclament, conformément à la loi, une partie du cimetière communal pour leurs inhumations, il leur est opposé un refus du conseil municipal au motif que ce cimetière est trop petit et un autre terrain est offert. Mais ce terrain ne convient pas aux protestants qui le jugent trop éloigné « bien loin de toute habitation humaine ». Le pasteur Maurel ajoute que les protestants représentent un quart de la population et les 7/11^e des propriétaires immobiliers et qu'ils « ont le

droit qu'on ne les traite pas en parias ». Cette affaire déclenche des hostilités où les autorités interviennent, y compris l'archevêque qui partout ailleurs a laissé faire la partition des cimetières. Il semble bien que l'on soit, dans cette affaire, en présence d'un conflit d'ordre social : une forte minorité mais fortement majoritaire sur le plan de la fortune, situation que de l'autre côté on accepte mal. La place et le rôle des protestants a été, particulièrement en ce XIX^e siècle, très supérieure à la place qu'ils occupaient en nombre dans la population ; c'est vrai pour la France, c'est particulièrement vrai pour la région qui nous occupe aujourd'hui.

A l'autre extrémité de l'église consistoriale, on trouve un autre type d'évolution. L'église réformée du Havre a beaucoup souffert de la révocation et a pratiquement disparu, eu égard à ce qu'elle avait été aux XVI^e et XVII^e siècles. C'est par l'intermédiaire d'étrangers, on l'a vu, que se reconstitue en 1786 une église, mais luthérienne. La phase d'essor que traversaient le port, le commerce et donc la ville, à la fin

du XVIII^e siècle fut stoppée net par la période révolutionnaire et les guerres de l'empire. Mais dès 1815, cet essor reprit d'une façon spectaculaire. Qu'en est-il pour les protestants ? Dans une lettre adressée au sous-préfet, le maire du Havre écrit le 23 septembre 1819 que « d'ancienne origine, de vrai et réel domicile, il y a très peu de familles protestantes en cette ville – peut-être pas deux cents individus de tout âge et de tout sexe ». faisant référence au lieu de culte installé par les luthériens en 1787, il précise qu'il a été abandonné « mais l'établissement en cette ville et peut-être passager des diverses maisons suisses, allemandes, anglaises, américaines ou autres, en a fait renaître l'idée ... Alors chaque dimanche, il y a dans ce temple deux offices à heures distinctes suivant chaque rite protestant ou anglican ». En 1820, la population protestante est évaluée à 800 dont 300 Anglais ou Américains. En 1850, elle est de 2 000, sans compter la population flottante entretenue continuellement par « l'émigration allemande et suisse d'une importance majeure pour le Havre ». En 1857, elle dépasse 3 000. Ascension due à la

richesse du commerce et du port qui attire de nombreux étrangers à la ville, mais aussi à la nation. En 1855, un recensement de l'église réformée du Havre nous la présente, pour un total de 2 870, comme composée de 1 752 français (61,05%) et 1 118 étrangers, ce qui est très important, d'autant que les luthériens, les anglicans et les américains qui ont des églises distinctes, estimées de 6 à 700 n'y figurent pas, ce qui donnerait si on les incluait moitié/moitié. Les suisses et les allemands et les anglais viennent en tête (plus du tiers des réformés havrais !); il y a encore des polonais, russes, hollandais, belges et américains. Ce qui surprend c'est la répartition socio-professionnelle de ces étrangers : domestiques, commis, ouvriers et marins représentent 67,4% des étrangers ; négociants, courtiers, rentiers ne représentent que 20,25%. On trouverait sans doute des proportions assez voisines pour l'ensemble des réformés – français et étrangers. On retiendra donc l'importance des étrangers pour cette église, c'est sans doute sa principale caractéristique, car, comme pour Bolbec, le poids économique et social des protes-

tants – il faudrait plutôt dire d'une minorité des protestants – y est aussi sans commune mesure avec leur nombre. A titre indicatif, en 1855, les protestants représentent 4,6% de la population, mais les négociants protestants représentent 29,37% de la profession. A cette importante disparité s'ajoute celle de la richesse que l'on peut évaluer à travers le critère du nombre de domestiques : 39% des négociants réformés ont 3, 4 ou 5 domestiques, contre 16% seulement des négociants catholiques. Quant à l'habitat, plus de la moitié des négociants protestants habitent des quartiers résidentiels récents, en particulier « la Côte », marquant leur importance sociale.

Cette croissance importante dans la première moitié du XIX^e siècle n'a pas été sans incidence sur l'organisation même des églises, sur la construction des temples, dont l'évolution dans le temps retrace l'évolution du protestantisme cauchois. On possède un état des temples établi aux environs de 1822 et un autre de 1832 : pour l'église consistoriale de Bolbec, répartie en 4 sections, on trouve : pour la section de

Bolbec, le temple construit en 1792, d'une contenance de 1 000 à 1 200 personnes ; pour la section de Saint Antoine la Forêt et ses annexes : une maison qui est louée à un particulier et qui a besoin de grandes réparations, elle contient de 4 à 500 personnes, une maison à la Remuée qui est une simple salle, louée à un particulier, d'une contenance de 300 personnes, une maison à la Trinité du Mont, louée à un particulier, contenant 150 personnes, une maison à Saint-Aubin de Crétot, « peu convenable », cédée gratuitement par un particulier, contenant 40 personnes, un temple à Autretot, cédé gratuitement par un particulier, contenant 250 personnes, une maison à Goderville, cédée gratuitement par un particulier et contenant 150 personnes ; pour la section de Montivilliers, un temple à Montivilliers loué à un particulier, contenant 300 personnes ; une maison à Criquetot, cédée gratuitement par un particulier (mais jusqu'à Pâques 1833), ayant besoin de réparations, pouvant contenir au moins 350 personnes ; enfin pour la section du havre, une maison appartenant à un particulier qui la loue, contenant 150

personnes et qui est commune aux réformés et aux anglicans.

J'ajoute que l'église consistoriale de Rouen possédait 7 temples ou maisons de prière, que pour l'arrondissement de Neufchâtel on ne citait qu'une chapelle au château du Fossé ; que les protestants de l'Eure (d'Ecouis, de Gisors, de Louviers et de Bernay ...) allaient à Rouen et que les protestants de la Somme étaient desservis par le pasteur de Dieppe qui s'y rendait une fois par an. Reportée sur une carte, cette énumération montre bien l'importance non seulement de l'église consistoriale de Bolbec, mais surtout la forte implantation protestante dans les environs immédiats de Bolbec, la contenance des temples ou maisons de prières étant en rapport avec l'importance des populations protestantes, même si les chiffres indiqués paraissent exagérés.

Les plus importantes modifications vont concerner le Havre. En 1824, pour appuyer la concession d'un terrain, les protestants écrivent au maire que « le local servant depuis longtemps [1787]

au culte protestant n'est pas suffisant pour le nombre des personnes de cette communion et d'ailleurs ne présente pas la dignité convenable à un édifice consacré au culte ». Ils n'obtiendront rien et vont donc louer un local approprié « pour sa nouvelle destination », rue Charles X [Victor Hugo]. Devenu à son tour trop petit, il est remplacé, en 1850, par une ancienne salle de bals et de concerts située place du Commerce, achetée et aménagée par une Société par actions ; le rez-de-chaussée abrite deux écoles protestantes et la salle du culte, située au 1^{er} étage contient 1 100 places.

La communauté progressant toujours, il fut rapidement question de construire un temple « digne d'un chef-lieu d'église consistoriale [Le Havre l'est devenu le 10 novembre 1852, avec juridiction sur Montivilliers], ayant un caractère religieux et situé comme les temples et églises, à un rez-de-chaussée ». On veut anticiper sur le développement de la ville, penser à l'avenir : « Nous désirons placer le nouveau temple au milieu de la paroisse, soit quelque part entre la place du Commerce [où il se trouve alors] et la rue Napoléon ». Ce sera l'emplacement où se trouve le temple actuellement, rue Anatole France, et les murs du temple actuel, après les restaurations nécessitées par les bombardements et les transformations récentes qui – soulignons-le – ont reporté la salle de culte au 1^{er} étage, ce qu'on avait voulu éviter environ un siècle et demi plus tôt ! Ce temple est inauguré le 14 décembre 1862 ; c'est un édifice monumental, avec clocher et porche qui affirme la présence protestante dans la ville.



Le temple du Havre avant la guerre

C'est en 1850 qu'à Bolbec on décidait de construire une tribune afin d'augmenter la capacité du temple de 150 places.



La tribune après installation des Orgues Cavallé-Coll

J'ai déjà souligné l'importance de Saint Antoine la Forêt. Si l'on ignore l'histoire de cette communauté, on sait qu'elle a existé et qu'un fort noyau de protestants s'y était maintenu malgré la révocation de l'édit de Nantes. Ils se réunissaient dans une maison de prière et en 1830 un membre de l'église construisit à ses frais un temple dans sa propriété, mais à la suite de son décès, la propriété passa en des mains catholiques et les protestants de Saint Antoine décidèrent de construire un temple qui fut inauguré le 17 avril 1897. Saint Antoine et ses annexes avaient été détachés de Bolbec dès 1806 ; lorsqu'un second poste de pasteur

fut attribué, sa résidence fut fixée à Lillebonne.



L'ancien temple de St Antoine la Forêt

En effet les protestants de Lillebonne étaient rattachés à Saint Antoine. Lillebonne reçut ses premières industries en 1793 et dès lors celle-ci transforma profondément la vallée et la commune qui devint une ville. Les représentants des familles qui dominaient le textile à Bolbec essaimèrent dans la vallée et en firent « un véritable fief protestant ». La communauté de Lillebonne suivit cet essor.

En 1860 on y construisit un temple et sous le double mouvement conjugué d'un commencement d'exode rural et de l'industrialisation, Lillebonne prit le pas sur Saint Antoine et il y eut séparation en deux églises distinctes ; séparation qui ne se fit pas sans difficultés puisque pour

la répartition des biens et des archives on alla même jusqu'à plaider !



Le temple de Lillebonne
1^o projet non retenu

On se préoccupait aussi, en 1865, de remplacer le temple de la Remuée, qui se composait « de deux pièces mises en une par la suppression d'une cloison, formant ainsi une salle longue, humide, mal éclairée et tellement basse que lorsque le pasteur se tient debout dans la chaire qui n'est exhaussée que de 80 centimètres au-dessus du pavé, il a la tête entre les solives du plafond.

[...] C'est en un mot le plus misérable local qui puisse être offert au service religieux ». Il aurait été facile de trouver un terrain à la Remuée pour y édifier un temple, mais le maire de Saint Romain de Colbosc demanda « spontanément que le nouveau temple projeté [y] soit construit » et il offrait un terrain. On comptait alors (sur les 269 de la paroisse) 57 protestants à la Remuée contre seulement 17 à Saint Romain ; les chefs de famille de la remuée consentirent à ce transfert. Le maire de Saint Romain pensait que la population protestante était susceptible de se déplacer et que le chef-lieu de canton était plus central, permettant en particulier une meilleure desserte des protestants résidant au nord et à l'ouest de Saint Romain et qui devaient aller au culte à Montivilliers. Cette vue prospective devait se révéler juste. Le temple fut construit à Saint Romain, les travaux étant achevés en 1875 ; il avait été construit sur les plans de M Delarue, architecte, qui s'était inspiré du temple de Lillebonne.



Le temple de St Romain de Colbosc
« jumeau » du temple de Lillebonne

A Criquetot l'Esneval où dès 1802 un local fut loué pour le culte, un temple fut édifié en 1835 à la suite du legs d'un terrain et d'une somme de 4 000 francs. Ces quelques exemples qui n'épuisent pas le sujet, montrent que le XIX^e siècle fut une époque de construction et d'affirmation de la présence protestante. On arriverait à la même conclusion en parlant du nombre de pasteurs, de l'organisation des églises (création et transformation en églises locales de succursales, etc.).

J'ai déjà, à plusieurs reprises, souligné ce souci d'assurer plus de dignité pour les lieux de culte –

recherche d'un local pour le Havre, à la Remuée. D'autres signes se rencontrent dont je voudrais parler, car cela me semble être une constante, une caractéristique du protestantisme cauchois (mais sans doute est-ce la même chose à l'échelon national). L'exemple du temple de Bolbec me paraît sur ce point tout à fait caractéristique. Il avait été édifié, comme vous le savez, sous la forme d'une salle rectangulaire surmontée d'un toit à deux eaux, soit sous la forme la plus simple qui soit et plus proche extérieurement d'un entrepôt que d'un lieu de culte, mais c'était en 1792, à une époque où le statut des églises réformées n'était pas fixé. Cet édifice était séparé de la rue par une cour fermée par un haut mur qui laissait à peine voir le haut du pignon. Vers 1850, on qualifiait cette situation « d'un aspect des plus disgracieux et des plus ignobles ». Il fut alors décidé de remplacer la partie supérieure du mur par une grille, ce qui laissait voir la façade. C'était une première « ouverture » : on osait se montrer aux passants, on commençait à affirmer son existence, d'autant qu'au tournant de

ce demi-siècle on est en pleine renaissance catholique et que cela nous pose la question : cette manifestation d'ouverture se fait-elle malgré ou à cause de cette « réaction triomphante » de l'église catholique ? en 1877, on décide de faire mieux, en construisant un portique couvrant l'ancienne cour et afin de donner à l'édifice « un caractère monumental en rapport avec la dignité de notre culte et avec l'importance de l'église de Bolbec ». On rappelle à cette occasion que « par motifs de prudence et sans doute aussi faute de ressources suffisantes, cet édifice ne fut pas complètement achevé dans sa façade », ce qui n'avait pas été le cas pour le temple de Montivilliers qui avait été « entièrement achevé par un beau portique sur sa façade longitudinale ». On signale – mais il n'a pas été possible d'en trouver trace dans les registres du consistoire – qu'à l'époque de l'installation de la grille on avait envisagé le projet d'un portique mais qu'il n'avait pas été retenu par manque d'espace et pour son coût trop élevé. En 1877 il n'en était plus de même en ce qui concerne le coût : « La prospérité matérielle qu'il a

plu à Dieu de faire descendre des pères sur les enfants, engage ceux-ci à suivre l'exemple de ceux-là, à laisser à leur tour à leurs descendants un monument durable de leur piété et de leur reconnaissance envers Dieu en achevant dignement l'édifice religieux qui leur est cher [...] ».



Détail du fronton monumental
Péristyle du temple de Bolbec

Il fallait « donner à l'édifice son vrai caractère religieux, à la fois chrétien et protestant », et pour cela le fronton devait s'orner d'une Bible ouverte inclinée et portant une croix inclinée en sens contraire (sur la présence de laquelle il y eut discussion), accompagnées d'une gerbe de blé et d'un cep de vigne, symboles eucharistiques, avec une aiguière et un calice, symbolisant les deux sacre-

ments reconnus par l'église réformée².

Le souci de « dignité », puisque c'est le terme qui revient constamment, se manifeste encore à propos des cimetières. Mais peut-être est-il nécessaire de rappeler comment évolua l'inhumation des protestants. Depuis le 17 octobre 1685 (révocation de l'édit de Nantes), il n'y avait plus en France que des catholiques, les protestants qui ne faisaient pas acte de catholicité ne pouvaient donc être inhumés en terre bénite et les cimetières qu'ils possédaient étaient saisis avec les autres biens des consistoires ; seuls échappèrent quelques cimetières privés. Pour pouvoir enterrer un protestant non converti, il fallait déclarer le décès au bailliage (pour le Pays de Caux à Caudebec), l'inhumation se faisant soit dans les cours et jardins soit dans des cimetières privés. L'édit du 17 novembre 1787, accordant un état-civil aux protestants, créait des cimetières pour les non-catholiques « auxquels la sépulture

ecclésiastique ne devra être accordée », lieux qui « soient à l'abri de toute insulte comme ainsi que le sont et doivent être ceux destinés aux sépultures de nos sujets catholiques ». L'édit fut appliqué sans difficultés soit en proposant un terrain, soit en distrayant par une séparation une partie du cimetière paroissial³. C'est un décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), pris en application des dispositions des articles organiques, qui va régler cette question : chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier et s'il n'y a qu'un seul cimetière on le partagera par des murs, haies ou fossés en autant de parties qu'il y a de cultes différents, avec une entrée particulière pour chacun et « en proportionnant cet espace au nombre d'habitants de chaque culte ». Ces dispositions vont demeurer jusqu'à la loi du 14 novembre 1881 qui, dans un esprit de sécularisation, les abrogera.

Mais cette loi ne fut pas partout appliquée. C'est ce que le pré-

² Philippe MANNEVILLE, « Le Temple protestant de Bolbec (Seine Inférieure), 1790-1877 », dans *Revue de l'histoire de l'Eglise de France*, t. LXXIII, n° 190, janvier-juin 1987, p.61

³ Philippe MANNEVILLE, « Des cimetières pour les non-catholiques en Seine-Inférieure au XIX^e siècle », dans *Protestants et minorités religieuses en Normandie. Actes du 20^e congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie*, Rouen, septembre 1985, Rouen, 1987, p.241

fet écrivait à ses sous-préfets le 18 juillet 1851 signalant que dans la plupart des communes où il y avait des protestants « il n'y a point de cimetière spécial [...] ou bien là où il s'en trouve, le lieu de sépulture n'offre pas les conditions désirables, [...] dans d'autres le respect dû aux morts n'est pas observé et la loi inexistante ». le président du consistoire de Rouen précisait que dans plusieurs communes les protestants continuaient à enterrer leurs morts dans les jardins « pour éviter des luttes pénibles ou des refus injustifiés ». Le maire de Dieppe signalait en 1819 que c'était le seul mode d'inhumation des protestants, et encore en 1850. Dans vingt-six communes dépendant de l'église consistoriale de Bolbec il en était encore ainsi. Bien mieux, le conseil municipal de Grainville-Ymauville signalait qu'il y avait un emplacement de réservé pour les protestants dans le cimetière communal, mais qu'il n'avait jamais servi ; il y a onze protestants et « deux familles ont depuis bien longtemps un lieu de sépulture dans leur jardin ». Cependant une telle situation devait évoluer : on constate, pour l'église consistoriale

de Bolbec une vague de créations à partir de 1836 qui s'accroissent en 1851 (30 cas entre 1838 et 1874 dont la moitié en 1851), à la suite sans doute de l'intervention du préfet, mais peut-être aussi à cause de cette « réaction triomphante » de l'église catholique déjà mentionnée. C'est à cette date que se rencontrent quelques incidents ; à Gruchet le Valasse en 1855 le conseil municipal demande que l'on édifie un mur au lieu de la haie qui sépare les deux cimetières afin d'éviter en cas d'inhumations simultanées, « qu'il n'en résulte des interruptions blessantes ». C'est en 1858 qu'à Gravelle un convoi protestant trouve la porte du cimetière fermée par le curé qui n'ouvre que « lorsque le garde champêtre est arrivé avec un serrurier ». Quand il y a cimetière particulier pour les protestants, le terrain proposé n'est pas toujours bien situé et l'on observe des cas de refus : à la Cerlangue parce qu'il est trop éloigné du centre ; aux Trois Pierres pour le même motif mais aussi parce que « ce triste coin de terre est plus propre à servir de voiries pour les animaux immondes que de lieu de sépulture pour des chrétiens [...]

Voilà pourtant l'emplacement qu'on désigne comme convenable pour un cimetière protestant [...] C'est une véritable dérision ». Là où il y a une forte minorité, une église constituée – chef-lieu d'église consistoriale ou de section –, la situation est souvent différente : au Havre, le cimetière créé en 1787 est communalisé en 1833, puis remplacé en 1840 par une portion du cimetière Saint-Roch et en 1844 par une section du cimetière Sainte-Hélène à Ingouville, pour être enfin transféré en une section du nouveau cimetière Sainte-Marie, en 1853. A Bolbec, nous l'avons vu, un emplacement fut réservé dans le nouveau cimetière communal, créé dès l'époque révolutionnaire. A Montivilliers, pour appliquer l'édit de 1787, on retint le cimetière privé de M Bernage (celui qui fit construire le temple), situé hors les murs, au faubourg Porte Chastel. Il fut exproprié en 1842 pour la construction de la voie ferrée et on créa, en 1844, un cimetière autour du temple. Le consistoire de Montivilliers, en 1842, considérait que l'inhumation dans les propriétés privées était « sans dignité ». N'était-ce pas la preuve de la réac-

tion d'un groupe rejeté longtemps dans la clandestinité et qui désirait faire comme tout le monde, être à égalité avec les catholiques, au risque – et il existait – de modifier son attitude envers les morts et de changer ses coutumes.

Faire comme tout le monde, certes, mais cependant marquer sa différence et surtout – réflexe de minorité et par expérience du passé – faire en sorte de ne pas tomber sous la propagande catholique. Une illustration très nette sur ce point se trouve dans le domaine de l'action charitable et hospitalière. Aider les pauvres, les recevoir dans un hôpital étaient des occasions trop belles de pratiquer le prosélytisme, de tenter d'obtenir des conversions en reconnaissance, en échange d'une aide matérielle. Les pressions de la part des religieuses chargées de ces missions étaient fréquentes et sont alors maintes fois dénoncées. Le meilleur moyen d'y pallier était, pour les protestants, d'avoir leurs propres organisations caritatives et leurs hôpitaux, ce qui ne pouvait exister que dans les villes.

Cette mission les églises de la Réforme l'ont considérée comme une de leurs premières obligations, continuant en cela fidèlement les traditions de l'église apostolique, basées sur l'Évangile, en maintenant le Diaconat, chargé de l'administration des biens et du soin des pauvres⁴. Dans la discipline, rédigée par le premier synode national tenu à Paris en 1559 et qui définit l'organisation de l'Eglise réformée pour la France, figure parmi les ministères ou charges publiques l'organisation s'exerçant dans l'église celui de diacre, aux côtés des ministres et des anciens. « L'office de diacre, y est-il écrit, est de recueillir et de distribuer, par l'avis du Consistoire, les deniers des pauvres, des prisonniers et des malades, les visiter, en avoir soin ». Ce ministère est précisé dans un autre chapitre intitulé « Du diaconat ou de l'administration des deniers des pauvres par les diacres ». Ces articles seront, repris sans change-

⁴ Philippe MANNEVILLE, « Le secours des pauvres dans l'Eglise réformée du Havre au XIX^e siècle, dans *Actes du 111^e congrès national des sociétés savantes*, Poitiers 1986. *Colloque sur l'histoire de la Sécurité sociale*. Paris 1986, p.111

-« Le secours des pauvres dans l'Eglise réformée de Bolbec au XIX^e siècle », dans *Actes du 112^e congrès national des sociétés savantes. Colloque sur l'histoire de la Sécurité sociale*, Lyon 1987. Paris 1988, p.353.

ment dans les éditions suivantes de la Discipline. Ce ministère était pleinement exercé et ce service tenait une place non négligeable dans les délibérations des consistoires. Cette entraide permettait en outre de maintenir la cohérence du troupeau le plus souvent minoritaire. Elle demeura une obligation même après la révocation de l'édit de Nantes. « C'est même l'activité charitable qui finit par regrouper les communautés bourgeoises des villes septentrionales jusque-là étrangères au mouvement du Désert », écrit Emile G. Léonard. Dès leur réorganisation officielle par les Articles organiques de 1802, les églises réformées vont se préoccuper de cette fonction diaconale et de son organisation non prévue par la loi qui se contentait de confier aux consistoires le soin de veiller à l'administration des deniers provenant des aumônes. Les diacres n'existaient plus, seuls les pasteurs et les anciens demeuraient.

A Paris, c'est dès 1803 qu'est créée une société pour les pauvres ; au Havre, il faudra attendre 1842 pour la création d'une Société des amis des pauvres mais,

bien entendu, avant cette date, la charité était assurée par le pasteur qui disposait d'une « caisse des pauvres ». A la fin de l'année 1851, ces deux caisses fusionnent et une nouvelle société est constituée sous le patronage du Consistoire qui reprend ainsi les prérogatives que lui conférait l'ancienne Discipline. Le 25 novembre 1859, le conseil presbytéral (qui a succédé au consistoire comme organe de direction de l'église locale, en application du décret du 26 mars 1852) adopte le règlement d'un Diaconat et l'institution de diacres chargés de son fonctionnement. Cette organisation devait durer jusqu'en 1906 (pour se mettre en conformité avec la législation, suite à la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Avec Bolbec, nous nous trouvons devant une situation nettement différente, et de plus devant un hapax (*cas unique, ndlr*), puisqu'« absolument la seule église protestante de France où, contrairement [à la règle des aumônes recueillies pour l'exercice de la charité fraternelle], les aumônes du temple soient confiées au Bureau de bienfaisance, la seule

qui soit privée de l'institution si utile, du Diaconat ; la seule enfin qui ait négligé à cet égard son devoir d'Eglise, en établissant une regrettable confusion entre la charité fraternelle, exercée par la société religieuse envers ses membres malheureux pour obéir à l'Évangile, et la charité civile, exercée par la société civile envers tous les citoyens sans distinction de culte, au moyen de ressources prélevées sur la fortune publique représentée par les impositions ». Pourquoi une telle situation ? Sans doute existait-il aussi à Bolbec, comme partout ailleurs, une caisse à la disposition du pasteur « pour le soulagement des pauvres honneux », ainsi qu'une Bourse des pauvres, mais l'essentiel de la charité était exercé par le Bureau de Bienfaisance municipal. En 1887, cette dérogation « à la pratique constante de nos Eglises » est attribuée à M Jacques Fauquet, maire de Bolbec de 1828 à 1854 et bienfaiteur de la ville par ses nombreuses fondations de caractère caritatif ou culturel. Cette situation décrite comme « anormale » était ressentie par le conseil presbytéral qui, en 1853, créait un Comité de secours pour les

pauvres protestants de la paroisse. Le motif était, outre de rentrer dans la « légalité » ecclésiastique, de permettre aux pauvres des communes rurales composantes de l'église de Bolbec de participer à ces secours, en partie récoltés au temple, ce que le Bureau de bienfaisance ne pouvait pas faire. Il n'était d'ailleurs pas question de supprimer l'aide au Bureau de bienfaisance. Après plusieurs tentatives, les choses furent régularisées en 1883.



Jacques Daniel Fauquet

Jacques Fauquet, poursuivant une carrière politique, avait besoin de ne mécontenter personne parmi ses électeurs, ménageant les deux communautés religieuses dans un esprit laïc, que l'on retrouve dans ses autres fondations dont nous allons bientôt parler. En 1853, le conseil presbytéral évoquait aussi – écho à ce que j'ai dit pour introduire ce chapitre sur la charité – « le rôle négatif de notre église, en tant qu'église, pour le soulagement de ses membres [qui] a exposé plus d'une fois ceux-ci aux sollicitations d'un prosélytisme qui fait une amorce de ces bienfaits », or, en 1867, il n'y avait au Bureau de bienfaisance qu'un seul membre protestant. Parmi les fondations sociales de Jacques Fauquet données à la ville de Bolbec, on trouve : la caisse d'épargne, une bibliothèque, le théâtre et un hôpital ; Si les premières ne posaient pas de problème de prosélytisme latent, il n'en était pas de même de la dernière. Aussi son fondateur avait-il pris des dispositions pour s'assurer que les malades protestants y seraient toujours reçus. Pour cela il avait inscrit dans l'acte de fondation de 1839 que le con-

seil d'administration devrait toujours être composé de trois protestants et de deux catholiques. Bolbec se singularisait encore sur ce point puisque cet hôpital communal – de fondation protestante – était ouvert à tous sans distinction de culte, ce qui n'était pas partout le cas.

A sa mort, survenue le 28 janvier 1865, Jean-Ferdinand Desaint-Jean légua à la ville du Havre toute sa fortune à charge « d'établir et entretenir au Havre un Hospice, spécialement destiné à recevoir à perpétuité, les vieillards et les malades septuagénaires de l'un ou l'autre sexe, de l'Eglise réformée, tous du culte protestant et sur la présentation du Consistoire et qui portera le nom d'Hospice Desaint-Jean ». Il est vrai que l'on connaît des cas où des pressions ont été exercées par l'aumônier ou les sœurs de l'hôpital et même de baptêmes d'enfants assistés protestants sans que l'autorisation soit demandée aux administrateurs de l'hôpital qui en assuraient la tutelle légale.

Il faut peut-être encore ajouter une touche à ce tableau, soulignant une fois de plus les diffé-

rences pouvant exister entre les églises, en faisant état des discussions théologiques. Un bref retour en arrière nous permettra de mieux comprendre l'attitude des Cauchois. Au moment des discussions théologiques qui marquèrent le XVII^e siècle, la Normandie se rangea toujours du côté de la tradition, que ce soit contre Amyraut ou contre Pajon. Le XIX^e siècle verra encore quelques conflits en Normandie et en particulier dans le Pays de Caux, que Daniel Robert pense véritablement exceptionnels par rapport à l'ensemble du protestantisme français (plutôt que mieux connus qu'ailleurs). L'affaire du Fossé, gentilhomme normand dont le domaine se trouvait aux environs de Forges-les-Eaux (j'ai cité la chapelle de son château parmi les lieux de culte au début du siècle) converti en Angleterre à l'Unitarisme concerne la christologie. Elle commence en 1806. Si les opinions antitrinitaires de celui qui était le trésorier du consistoire de Rouen causèrent quelque scandale, elles furent réfutées par les pasteurs et cette affaire montra, comme dit Daniel Robert, que des « idées trop contraires à la tradition ecclé-

siastique choquaient l'opinion » qui ne les suivait pas. A l'inverse se situe le cas du pasteur Cadoret à Luneray, quelques années plus tard, qui poussait son orthodoxie plus loin que ce qu'on avait coutume de faire selon la tradition réformée. Son attitude autoritaire, dogmatisante et troublante l'opposa à des paroissiens, ce qui fut transmis au consistoire et même au ministre ; son départ mit fin à toute polémique. Ce qui ressort de ces deux affaires, c'est que les églises refusaient ce qui ne respectait pas les coutumes. « On admettait une certaine diversité d'opinion, et l'on souhaitait avant tout la paix, le calme, chacun plaçant son 'credo' personnel sous la coutume doctrinale reçue, très vague ». On pourra souligner aussi que ces deux affaires ne concernent pas la partie occidentale du Pays de Caux.

Qu'en est-il du conflit entre orthodoxes ou évangéliques et libéraux qui secoue le protestantisme français dans la seconde moitié du XIX^e siècle ? Il faut souligner le rôle important des pasteurs dans les prises de position des églises : la plupart des

pasteurs de Normandie ayant été acquis aux idées du Réveil, y gagnèrent l'ensemble de leurs troupeaux, ce qui s'expliquait plus facilement quand il n'y avait qu'un pasteur. Certaines églises de la province devenant « évangéliques » - comme dans le bocage, à Caen, à Rouen et à Bolbec – et qui ne connurent pas d'affrontements ; celle de Dieppe devenant « libérale » à la suite de son pasteur, Jean Réville. Ailleurs il y eut lutte, ce fut le cas au Havre et à Luneray. C'est le schéma qui est habituellement développé. Mais les apparences ne sont-elles pas trompeuses ? Je prendrai pour le montrer le cas de l'église de Bolbec en examinant son registre électoral, car la question se jouait en partie sur les conditions pour y figurer. Pour être bref, je dirai qu'auparavant on inscrivait en principe tous les membres de l'église qui le demandaient, sans aucun examen de leur foi, les orthodoxes exigèrent de plus en plus des conditions « religieuses » et finirent par l'emporter, ce qui fut voté par le synode de 1873. Reprenons le registre électoral de Bolbec. En 1865 il comprend 148 noms ; entre 1865 et 1874 on en-

registre 17 décès, 3 changements de domicile, 10 nouveaux membres en 1866 et 4 en 1868, ce qui donne un total de 142 électeurs ; puis on enregistre 60 nouveaux inscrits, ce qui devrait donner un total de 202, or la liste pour 1874 ne comporte que 111 noms ; il en manque donc 91, que sont-ils devenus, qui sont-ils ? Ils ont été rayés (la comparaison des listes le montre et permet de les connaître nominativement) et l'on peut avancer, sans beaucoup de chance de se tromper – mais je suis prudent – qu'il s'agit de libéraux qui n'ont voulu souscrire aux engagements théologiques. En fait, 29 seront réintégrés en 1879 et 1880, mais 62 ne reparaitront pas sur les listes électorales, représentant quand même 30,69% des électeurs, près d'un tiers ; on ne pourrait donc pas dire, si mon hypothèse est exacte, que l'ensemble du troupeau avait suivi son pasteur. Parallèlement à ces non réinscrits, il faut noter le nombre de 60 nouveaux inscrits – contingent également important – qui appartenaient à la paroisse mais n'avaient pas fait auparavant la démarche pour s'inscrire comme

électeurs, et qui avaient donc dû être sollicités pour le faire.

Au Havre, une polémique sur les inscriptions sur le registre électoral eut lieu, le parti orthodoxe étant soutenu par Frédéric de Coninck qui fit paraître plusieurs brochures ou pamphlets. Mais au Havre, le conflit avait pris de l'ampleur ; il est vrai que cette église était devenue très importante et comprenait 4 pasteurs. Les deux camps se divisèrent derrière chacun deux pasteurs et un certain *modus vivendi* se mit en place : la chaire du grand temple était occupée alternativement par un pasteur orthodoxe et par un pasteur libéral, la fraction qui n'était pas au grand temple occupant ce dimanche une salle lui appartenant. Deux pasteurs à Luneray, où le conflit tourna au schisme : il y eut deux églises, deux temples et un véritable fossé se creusa entre les deux communautés, ce que Marion Gilbert a parfaitement décrit dans son ouvrage *La Barrière*. Malgré ce cas, tandis que les protestants réformés de France se divisèrent en deux unions d'églises, la Normandie sut garder son unité. Une

preuve nous est donnée par la publication de l'ouvrage *Les étapes de la foi*, par l'Union régionale des églises réformées de Normandie, « ouvrage – est-il écrit dans la préface par son président, le pasteur Jean Lafon – né dans des circonstances qui méritent d'être signalées : il marque une victoire de l'esprit fraternel sur les divisions ecclésiastiques ». Cela est bien dans le tempérament normand qui se marque par le sens des nuances, de la relativité et de l'adaptation aux circonstances.



Pasteur Jean Lafon
Bolbec 1886-1893 / Le Havre 1905-1922

Cette dernière remarque tendrait à montrer que le protestantisme dans le Pays de Caux – au XIX^e siècle puisque c'est cette période que nous avons privilégiée – est la marque de ses habitants, de leur caractère. Est-ce ce qui ressort du tableau que nous avons tenté de brosser, d'une façon très impressionniste, mettant en valeur certaines questions, en laissant beaucoup d'autres dans l'ombre ou sans être abordées ? Mais il fallait bien choisir et – soulignons-le – il n'existe pas encore d'ouvrage sur le protestantisme normand à cette époque, ni de travaux universitaires suffisamment nombreux pour permettre de faire une synthèse. Souhaitons que ce travail se fasse au début du troisième millénaire, laissant ainsi un siècle – le XX^e - de recul pour juger plus objectivement.

Ce XIX^e siècle apparaît sans aucun doute comme un siècle important dans l'histoire du protestantisme et des protestants de Normandie et du Pays de Caux tout particulièrement. C'est un siècle d'essor, d'expansion, de renouveau après un peu plus d'un siècle de clandestinité, un siècle

d'affirmation de son identité, de sa présence. Nous l'avons souligné tout au long de cet exposé.

Que peut-on retenir de ce tableau ? Une grande diversité entre les églises locales, des situations particulières, des différences parfois fondamentales, mais aussi une certaine permanence dans laquelle toutefois l'industrialisation et son corollaire négatif, l'exode rural, vont insensiblement modifier la répartition des forces.

L'évolution que nous avons montrée va continuer, mais dans une courbe cette fois descendante où l'on observera des ventes de temples, des regroupements d'églises, des inversions de situation : l'église de Saint Antoine la Forêt sera rattachée à celle de Lillebonne, celle de Montivilliers à celle du Havre, etc. Mais Bolbec demeure et célèbre aujourd'hui avec grandeur le bicentenaire de son temple.

Philippe MANNEVILLE
30 NOVEMBRE 1997



Le temple de Bolbec et ses annexes (Maison de catéchèse)
après le percement de la rue Coty
Devenu propriété de la Ville en 2016

Sources :

Philippe MANNEVILLE : texte de la conférence donnée le 30 novembre 1997

Site temple protestants de Christian Gennerat

Illustrations choisies par l'éditeur : Portraits des pasteurs, photothèque

Archives paroissiales :

**Réalisation et impression : REFLET PATRIMOINE
LE BON FOYER BOLBEC - 10 rue Pasteur - 76210 BOLBEC
2019**